

Monitorat – accueil - Médiathèque
Fiche de poste
Année scolaire 2021-2022 – 2ème semestre

Préambule

A partir de janvier 2022, la Médiathèque de l'école recrute des étudiant.e.s sous contrat de monitorat afin de maintenir les horaires d'accueil habituels.

Missions

Le.la moniteur.trice devra assurer diverses tâches :

- Le prêt et le retour ainsi que le nettoyage des documents
- Le rangement des documents en retour et dans la salle, ainsi que des nouveautés
- L'équipement des documents (tampons, antivols, cotes, couverture)
- L'accueil, l'orientation et le renseignement des étudiant.e.s dans la Médiathèque

D'autres activités pourront s'ajouter selon les besoins du service et les compétences de la personne (préparation des dons, travaux de manutention, aide à la recherche...).

Qualités requises

- Ponctualité et assiduité
- Rigueur : précision dans le rangement et soin dans l'équipement des documents
- Sens du service public
- Intérêt pour le travail en bibliothèque

Période d'activité et organisation

La médiathèque recrute des moniteurs.trices sur la période du 3 janvier 2022 au 14 juillet 2022 aux horaires suivants : de 12h à 14h les lundis, mardis et mercredis, de 11h à 14h les jeudis et de 12h à 17h les vendredis, ainsi que de 17h à 18h les lundis, mardis, mercredis et jeudis.

Pendant sa mission de monitorat, l'étudiant.e est assimilé.e à un.e agent.e du service public, il ou elle bénéficie donc des mêmes droits et obligations :

- Liberté d'opinion politique, syndicale, philosophique, religieuse...
- Obligations de discrétion, d'information du public, d'exécution des tâches confiées, d'obéissance hiérarchique, et de respect de la laïcité (obligation de stricte neutralité).

Candidatures

Informations sur le poste et envoi des candidatures (disponibilités, lettres de motivation) auprès de :
Isabelle Bradel, responsable du Service Documentation / Mail : isabelle.bradel@nancy.archi.fr ;
Tel : 03 83 30 81 14

Nota

Contrat de monitorat établi en début de semestre, pour un maximum de 75h et rémunéré chaque mois au service fait.

Merci de préciser dans la candidature vos disponibilités, il n'est pas nécessaire d'être disponible sur l'intégralité de la période indiquée.

La situation sociale des candidat(e)s est un critère de sélection, en faire part dans la lettre de motivation.

Il est nécessaire d'être inscrit à l'école durant le semestre concerné pour pouvoir postuler.